RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Centre régional de la propriété forestière d'Auvergne-Rhône-Alpes (CRPF) est l'organisme chargé du développement en forêt privée. C'est un établissement public, délégation régionale du Centre national de la propriété forestière.

Le CRPF met en œuvre au travers de 3 axes de travail les missions inscrites dans son **Contrat d'objectifs et de performance avec l'État pour accroître la mobilisation des bois :**

- améliorer la gestion durable en forêt privée ;
- préserver, innover, transmettre ;
- s'adapter, communiquer.

Pour y parvenir il oriente la gestion des forêts privées (promotion des documents de gestion durable), conseille, forme et regroupe les propriétaires privés pour mobiliser les bois.

En 2020, la rédaction et la consultation ont été engagées pour l'élaboration du nouveau Schéma régional de gestion sylvicole, afin de prendre en compte le Plan régional de la forêt et du bois.

Le CRPF, présidé par **Madame Anne-Marie Bareau**, s'appuie sur un conseil de centre composé de propriétaires forestiers élus par ceux d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ils agréent les documents de gestion durable et orientent les missions du CRPF.

Dirigé par Madame Anne-Laure Soleilhavoup, il est composé de 70 agents en 2020, dont 57 techniques qui sont sur le terrain au plus près des propriétaires forestiers pour les accompagner dans leur gestion.

Jean-Pierre Loudes @ CNPF

CNPF
Centre Régional
de la Propriété Forestière
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AMÉLIORER LA GESTION DURABLE EN FORÊT PRIVÉE

PLANS SIMPLES DE GESTION (PSG), CODES DE BONNES PRATIQUES SYLVICOLES (CBPS), RÈGLEMENTS TYPES DE GESTION (RTG)

Pour planifier la gestion durable des forêts privées, ces documents sont indispensables pour connaître, mobiliser et renouveler la ressource dans le temps et entre générations de propriétaires.

La surface de forêt privée couverte par des **documents de gestion durable est de 232 540 ha** (hors RTG) dont **196 191 ha sous PSG** et 36 349 ha sous CBPS.

PROGRESSION EN 2020 DE 5 430 ha hors RTG
✚ 4 414 ha pour 179 PSG
✚ 1 016 ha pour 366 CBPS

Le CRPF a agréé en 2020 **72 PSG pour 4 871 ha** dans le **cadre des règlementations environnementales** (Natura 2000...), **paysagères** (sites classés...), **patrimoniales** (monuments historiques...) de l'article L 122 du Code forestier.

Le nombre de CBPS avec **un programme de coupe (CBPS+)** est en nette progression ; il représente les 2/3 des CBPS.

164 demandes de coupes extraordinaires, d'urgence ou sanitaires ont été instruites par le CRPF.

Pour accompagner les propriétaires forestiers dans la réalisation de leur PSG **le CRPF a réalisé 124 visites intermédiaires**.

124 VISITES INTERMÉDIAIRES pour 6 169 ha

Des formations ont été réalisées sur le **service de télétransmission** du portail laforetbouge.fr, qui permet désormais aux propriétaires et gestionnaires de déposer directement en ligne leur **Plan Simple de Gestion**.

Emmanuel Favre d'Anne © CNPF

PRINCIPALES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

2020	
Conseils	1 467 conseils individuels, dont 933 nouveaux propriétaires
Chantiers d'exploitation des bois	1 056 chantiers, dont 140 regroupés entre propriétaires
Regroupements	8 structures nouvelles et 50 accompagnées, pour 3 991 propriétaires et 19 170 ha
GIEEF	2 Gieef étendus avec ajout de 10 propriétaires pour 426 ha.
PSG concertés	2 PSG concertés avec 57 propriétaires pour 375 ha
Desserte et place de dépôts réalisées ou initiées	254 km de routes 213 km de pistes 288 places de dépôt
Mobilisation des bois	262 000 m³ de bois mis en mobilisation

En 2020, **5 GIEEF** sont labellisés sur la région, et **20 GIEEF** sont engagés avec un PSG concerté pour **790 propriétaires et 5 892 ha**.

Le CRPF accompagne **le Conseil régional** pour l'instruction des dossiers d'aide à la sylviculture. En 2020, **252 propriétaires** ont été bénéficiaires, avec **51 dossiers de plantation** pour **134 ha** et **86 de travaux** (élagage, dégagement, marquage irrégulier...) sur **278 ha**. Les aides à la conversion des peuplements en futaie irrégulière sont également mises en œuvre avec **115 dossiers pour 437 ha de peuplements convertis**.

La création de desserte s'est poursuivie en 2020 avec l'animation de **199** chantiers initiés, en cours ou réalisés. **L'État accompagne le CRPF** en finançant des techniciens spécialisés qui sont sur le terrain.

René Sabatier © CNPF

PROGRAMMES FORESTIERS MULTIPARTENARIAUX D'AMPLEUR RÉGIONALE

Cultivons nos feuillus dans le Cantal

Programme de valorisation de la ressource feuillus sur la communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne avec : accompagnement des propriétaires privés, tests de traitement du houx lors des régénérations naturelles de chêne, formation de professionnels de la gestion, mise en perspective avec les actions de l'interprofession Fibois. **Partenaires :** association pour la forêt de la châtaigneraie cantalienne, centre de formation des apprentis d'Aurillac, Institut pour le Développement Forestier, coopérative Unisylva, Fibois et le soutien financier du Feader et de la comcom de la Châtaigneraie cantalienne.

Contrat Ambition Forêt

Politique soutenue par la Région pour mobiliser plus et mieux les bois avec une valorisation locale. Les actions du CRPF continuent dans **5 CAF sur la Drôme, la Loire, l'Ardèche, le massif des Bauges et sur l'Isère**.

Trame Verte Forestière

Le CRPF s'est impliqué avec d'autres partenaires (INRAE, ONF,Conservatoire Botanique...) dans l'étude 2018-2020 sur le rôle des forêts dans la circulation (connectivité) de la faune et de la flore forestières sur des territoires pilotes en Loire, Ain et Isère. Tous les résultats ont été présentés lors d'un webinaire régional.

LE CRPF, UNE AMÉLIORATION CONTINUE

- *De la gestion durable des forêts privées*
- *Du développement forestier et de l'innovation*
- *De la mobilisation des propriétaires*
- *Des interactions « amont-aval » de la filière forêt-bois*

PRÉSERVER, INNOVER, TRANSMETTRE

Avec l'Institut pour le Développement Forestier, plusieurs thématiques sont développées : carbone, qualité des eaux, changement climatique, amélioration de la sylviculture, attentes économiques et sociétales...

LA FORÊT BOUGE

Foncier forestier : le CRPF, en lien avec Fransylva, propose aux territoires intéressés une offre de service pour la création de bourse forestière foncière locale. En 2020, il y a **12 territoires** avec une page foncière dédiée. Ce sont **1 350 créations d'offres de parcelles à vendre** qui ont été publiées.

Animation foncière régionale : action déployée avec **le soutien de l'État.** Un plan d'action (communication, outils de saisie...) a été développé afin de faciliter la mise en ligne des offres de ventes et faciliter le regroupement de gestion.

CARBONE

Le CRPF renforce l'accompagnement de propriétaires pour une sylviculture favorisant la séquestration du carbone. **3 nouvelles labélisations Bas Carbone en 2020** : Magland en Haute-Savoie (ENGIE) avec **5,2 ha de reconstitution de peuplements dégradés**, (et Hanes France) avec **3,6 ha de reboisement post-tempête**. Cévennes ardéchoises (La Poste) avec **7,4 ha de reboisement post-incendie** en pin de Salzmann et feuillus. **Cela porte à 5 le nombre de réalisations labélisées en Auvergne-Rhône-Alpes**. Le CRPF intervient également pour faire prendre en compte l'aspect **captation carbone dans les Plans climat-air-énergie territoriaux**.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le CRPF a poursuivi ses diagnostics climatiques de parcelles forestières et la sensibilisation des sylviculteurs et des professionnels de la gestion forestière. Les techniciens du CRPF se **sont formés au nouvel outil BIOCLIMSOL** pour évaluer les risques des peuplements forestiers face à une projection de réchauffement climatique.
Pour les propriétaires forestiers, une fiche d'**évaluation des dégâts forestiers suite à la sécheresse** a été mise en ligne sur le site internet du CRPF. Suite à la tempête du mois de juillet 2019 dans la vallée de l'Arve, le CRPF continue la mise en œuvre avec la filière et les associations de propriétaires des **actions pour la reconstitution des massifs**.

EXPÉRIMENTATION

Avec nos partenaires privilégiés (Fransylva, Centres d'études techniques et d'expérimentations forestières (CETEF), Inrae) et l'Institut de Développement Forestier (IDF) des essais forestiers sont régulièrement installés. En 2020, **un bilan régional a été réalisé** ainsi qu'un protocole de suivi uniformisé. Ce travail en lien avec **l'enjeu changement climatique, sera développé avec le soutien du Conseil régional. Des placettes avec des essences d'avenir seront installées pour prendre en compte tous les contextes forestiers régionaux**.

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS PAR LA FORÊT

Le réseau FRENE (forêt en évolution naturelle) initialement établi en Rhône-Alpes, s'est élargi sur l'ensemble de la région. Le CRPF a proposé aux propriétaires d'y inscrire des parcelles forestières identifiées dans leur PSG afin de valoriser des services écosystémiques forestiers, en particulier autour de la trame de vieux bois et/ou de la biodiversité.

3 441 ha intégrés au réseau FRENE pour la forêt privée, **dont 424 ha en 2020**.

Le CRPF développe le rôle **de la forêt dans la préservation de la ressource en eau**, notamment avec l'ASLGF Mont Forchat-Voiron (Chablais), mais aussi sur le Voironnais et Belledonne.

DÉPARTEMENT SANTÉ DES FORÊTS

Les correspondants observateurs de la santé des forêts (DSF) présents dans chaque département, relèvent divers réseaux de placettes (européen, vigie climatique, processionnaire du pin) et participent à différentes études (fomes sur épicéas, réussite des plantations de l'année...).

Jean-Pierre Loudes © CNPF

Bois sénescents, support de biodiversité

ÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

Le CRPF apporte son appui au développement d'outils permettant de caractériser l'état d'équilibre sylvo cynégétique, portés par son niveau national. Il a testé **des protocoles d'évaluation des dégâts** de la méthode développée par la délégation bretonne, ainsi que ceux relatifs à l'indice de pression sur les propriétés.
Par ailleurs, le CRPF, sur le département de l'Allier poursuit **la formation des gardes chasse**, à travers un module sur la sylviculture.

S'ADAPTER, COMMUNIQUER

L'information, la formation, le conseil font partie du cœur de métier du CRPF pour les propriétaires forestiers. Malgré la crise sanitaire COVID, le CRPF avec Fransylva et des associations de propriétaires comme relais, s'est adapté pour néanmoins organiser en 2020 :

58 réunions de vulgarisation ou de formation avec **1 535 participants, dont 602 nouveaux propriétaires**.

14 réunions forestières en partenariat avec les Centres d'études Techniques (CETEF) et/ou des groupements de propriétaires avec **770 propriétaires forestiers**.

Les cycles de formation Fogefor (formation à la gestion forestière) n'ont pu se dérouler et ont été reportés en 2021.

1 formation sur « les gros bois » avec le projet Metis.

Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes assure une information de base auprès des propriétaires forestiers et élus. Trimestriel tiré à **11 500 exemplaires pour 9 500 abonnés**, il est disponible aussi gratuitement sur le site internet du CRPF.

auvergnerhonealpes.cnpf.fr le site internet du CRPF est mis à jour en continu avec **19 906 visiteurs** en 2020.

Le CRPF a participé à **4 reportages télévisés et/ou des émissions de radio** (changement climatique, crise sanitaire sur le sapin, l'épicéa, gestion forestière).

Crédits graphiques : laurentmathieu.fr - Imprimerie Rochat

auvergnerhonealpes.cnpf.fr

Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

10 allée des Eaux et Forêts - 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 98 71 20 - Courriel : auvergnerhonealpes@cnpf.fr